

La solution Capital Obsèques de PRÉVOIR

Une nouvelle offre simple, complète et transparente pour libérer ses proches de la charge financière des obsèques



PRÉVOIR, assureur de proximité des foyers à revenus moyens, présente sa solution Capital Obsèques, un contrat d'assurance vie dédié au financement des obsèques.

Simple et adaptée au budget et aux besoins de chacun, cette nouvelle offre permet d'anticiper les conséquences financières d'un décès et de soulager ainsi ses proches durant ces moments douloureux.

Avec sa solution Capital Obsèques, PRÉVOIR apporte à ses assurés la certitude que leurs obsèques seront financées sans charge pour leur famille et offre, dans le cadre des garanties d'assistance, un accompagnement des proches le moment venu.

D'après la Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie, le coût moyen des obsèques est estimé à 4 000 € pour une inhumation et à 3 500 € pour une crémation. Pour beaucoup, et plus particulièrement pour la clientèle de PRÉVOIR (ouvriers, employés, artisans), c'est une dépense importante, parfois difficile à supporter. Pour eux, PRÉVOIR a développé sa solution Capital Obsèques.

Une offre simple, complète et transparente...

La solution Capital Obsèques de PRÉVOIR est un contrat d'assurance-vie simple, qui s'adapte au budget et aux besoins de chacun. Tout en garantissant au souscripteur que son capital sera réellement destiné à ses obsèques, la solution Capital Obsèques lui permet de choisir :

- **Le montant du capital garanti, entre 3 500 et 10 000 €** : ce capital sera impérativement affecté au financement de tout ou partie des obsèques. Les cotisations seront versées pendant 10, 15, 20 ans ou tout au long de la vie, selon le choix du souscripteur.
Le capital décès garanti et la cotisation seront valorisés de 1,5% chaque année pendant 10 ans ou 15 ans, selon la durée de versement des cotisations.
- **Le bénéficiaire qui recevra le capital décès, le moment venu** : un proche ou une entreprise de pompes funèbres. Dans ce dernier cas, la famille n'a pas à effectuer d'avance de frais.
Si un reliquat subsiste après le financement des obsèques, il sera versé au bénéficiaire désigné après l'entreprise.

**La solution Capital Obsèques de PRÉVOIR peut être souscrite entre 45 et 80 ans, sans sélection médicale.
Un délai de carence de 2 ans sera toutefois observé, en cas de décès non accidentel.**

En option, le capital peut être doublé en cas de décès accidentel avant 85 ans : les proches pourront ainsi mieux faire face aux conséquences d'une disparition soudaine et imprévue.

... et un accompagnement pas à pas, avant, pendant et après

Outre l'apport d'un capital permettant d'assumer la charge financière des obsèques, la solution Capital Obsèques accompagne l'assuré dans sa démarche d'anticipation et garantit que les proches seront assistés au moment du décès du souscripteur.

Ainsi :

- **Dès la souscription** : PRÉVOIR a créé le « mémo obsèques ». Ce document encourage le souscripteur à informer ses proches de ses préférences concernant l'organisation de ses obsèques. Il comprend notamment des cartes détachables, à remettre aux proches, avec les coordonnées de PRÉVOIR, afin qu'ils soient informés et sachent comment réagir le moment venu. Ce support d'aide aux familles permet d'accélérer la mise en œuvre des garanties.
- **Au moment du décès** : les familles sont accompagnées : clarification des formalités administratives, prise en charge du transport du corps en cas de décès loin du domicile (plus de 30 km), acheminement d'un proche sur le lieu du décès, accompagnement sur le lieu de culte, mise en relation avec un prestataire pour l'entretien de la pierre tombale. Elles ont également la possibilité de bénéficier d'une prestation d'assistance pendant 3 mois (soutien psychologique, services à la personne, etc.).

Cette offre vient compléter la gamme de solutions en prévoyance et obsèques de PRÉVOIR, en particulier un contrat obsèques en prestations (*PRÉVOIR Prestations Obsèques*), permettant d'organiser et de financer ses obsèques.

Ainsi, les clients de PRÉVOIR peuvent choisir la solution obsèques qui correspond le mieux à leurs besoins.

Contact Presse : Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi

01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com / fitoussi@bcomrp.com

A propos de PRÉVOIR....

PRÉVOIR est un groupe d'assurance spécialiste de la protection des personnes.

Depuis plus d'un siècle, il aide ses assurés à protéger leurs proches et à préparer leur avenir, grâce à des solutions de prévoyance, santé, retraite et épargne.

Avec 1 600 salariés, PRÉVOIR est une entreprise de taille intermédiaire.

En France, son réseau de proximité est présent dans toutes les régions pour conseiller et accompagner ses assurés.

PRÉVOIR s'attache particulièrement à protéger, face aux aléas de la vie, les foyers qui en ont le plus besoin : les ouvriers, les employés, les artisans.

Au total, en 2016, 346 millions d'euros de prestations ont été versés aux assurés de PRÉVOIR.

PRÉVOIR est un groupe familial et indépendant qui a mis la sécurité de ses clients au premier rang de ses priorités.

Sa solidité financière lui permet d'autofinancer son développement.

Le groupe gère 4 milliards d'euros d'actifs, son chiffre d'affaires consolidé est de près de 585 millions d'euros.

Son actionariat est stable : son capital est détenu à 70 % par les descendants des familles fondatrices et à 30 % par les salariés.

La qualité de sa gestion lui vaut une notation stable depuis 10 ans : A- pour les sociétés d'assurance et BBB pour la société holding (notation Standards & Poor's).

Pour plus d'informations : www.prevoir.com